



DECISION 2024-127

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2235CCBJ notifié le 17 août 2022 concernant la création de la chaufferie biomasse au centre aquatique Cap Vert - lot n° 3 : Second œuvre - Serrurerie, passé en appel d'offres ouvert entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et MZ Serrurerie à 57280 SEMECOURT et conclu pour un montant de 49 118,30 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 pour acter l'ajout de prestations supplémentaires et l'augmentation du montant initial du marché,

Vu les articles L. 2194-1-2° et L. 2194-1-6° du Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un:

Un avenant de 4,95 % en plus-value, soit pour un montant de 2 430,00 € H.T., est accepté à la date du 17 octobre 2024, ce qui porte le montant du marché initial après avenant n° 1 à la somme de 51 548,30 € H.T., soit 61 857,96 € T.T.C..

Article deux:

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 17 octobre 2024

Le Président Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE : le 2 8 0CT. 2024